

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE LACHAMP-RIBENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Exercice : 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de BONNAL Nathalie, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 - Représentés : 1 - Votants : 14

Date de convocation : 10/10/2023

Présents : BONNAL Nathalie, Maire, PASCAL Gilles, Maire-Adjoint, RAYNALDY Alain, Adjoint au Maire, RAYNAL Sébastien, Conseiller municipal, GACHON Floriane, Adjointe au Maire, MOULIN Marianne, Conseillère municipale, HÉLIAS Céline, Conseillère municipale, SUDRE Christelle, Conseillère municipale, PIC Bruno, Conseiller municipal, COURANT Benoît, Conseiller municipal, BRINGER Patrice, Conseiller municipal, COMPEYRON Alain, Conseiller municipal, JACQUES Sébastien, Conseiller municipal.

Absents : VANOVERMEIRE Jeanne, Conseillère municipale.

Représentés : GODÉRIAUX-LEDROU Luc, Conseiller municipal.

Secrétaire : PASCAL Gilles est élu secrétaire de séance.

Objet : DM-2023-005

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
014 - 701259	Reversement - redevance agence de l'eau	0,00	1 500,00
011 - 6371	Redevance versée aux agences de l'eau	0,00	-1 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

BONNAL Nathalie, Maire, invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jours, mois et ans indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

à la Mairie, le 19/11/2023

BONNAL Nathalie, Maire

Le Secrétaire de Séance
Gilles PASCAL



Publication le 07-11-2023

Copyright A.GE.D.I

Préfecture

Date de réception de l'AR: 07/11/2023
048-200083335-DE_2023_049-DE